

Première Synthèses Informations

LES BÉNÉFICIAIRES DU RMI DANS LES CONTRATS AIDÉS : *un accès privilégié aux contrats emploi solidarité*

En 2003, 30 % des entrants en stage d'insertion professionnelle et contrat aidé pour adultes sont des bénéficiaires du RMI. En dépit de la priorité accordée à ce public, le nombre de bénéficiaires du RMI dans les dispositifs de la politique de l'emploi a reculé de 37 % depuis 1998. Sur la période, le volume de contrats en direction des adultes s'est réduit de 40 %, alors que les dispositifs en direction des jeunes se développaient. Les bénéficiaires du RMI sont massivement embauchés par le secteur non marchand. Plus jeunes, moins isolés et en meilleure santé que les autres bénéficiaires du RMI, leur parcours professionnel est plus heurté que celui des autres personnes en dispositif. Leur insertion professionnelle est à l'image de leur trajectoire passée : plus difficile à l'issue d'un contrat emploi-solidarité (CES), plus lente mais durable après un contrat initiative emploi (CIE).

Les régions du nord de la France ont fortement recours aux mesures du secteur non marchand, les CES notamment, pour insérer les bénéficiaires du RMI. Les régions du sud et l'Ile-de-France privilégient davantage les mesures du secteur marchand.

Malgré la priorité donnée à l'emploi dans la lutte contre l'exclusion, les bénéficiaires du RMI sont moins nombreux à accéder aux dispositifs de la politique de l'emploi depuis le milieu des années quatre-vingt dix : entre 1998 et 2003, le nombre de bénéficiaires du RMI en contrats aidés a reculé de 37 % (tableau 1). Ce recul s'explique par la forte baisse de l'accès des adultes aux emplois aidés. Entre 1998 et 2003, les entrées en stages et contrats aidés destinés aux adultes ont baissé de presque 40 %, alors que les dispositifs en direction des jeunes se développaient. Ce repli du volume global d'entrées n'a pas été compensé par une priorité plus forte accordée aux bénéficiaires du RMI dans l'accès aux mesures : leur part dans les embauches est restée globalement stable, aux alentours de 30 %.

Les bénéficiaires du RMI sont massivement présents dans le secteur non marchand

En 2003, plus des trois quarts des bénéficiaires du RMI en contrats aidés sont embauchés dans le secteur non marchand. Cette part n'a cessé de progresser, même si elle représentait déjà en 1992 plus d'un recrutement sur deux. Le contrat emploi-solidarité (CES) a toujours été le principal dispositif mobilisé (graphique 1). Il représente à lui seul six embauches sur dix de bénéficiaires du RMI en 2003. Les entrées en stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) sont, en revanche, moins fréquentes aujourd'hui : elles concernent une embauche de RMIste sur six en 2003 contre une sur trois en 1992.

Le secteur marchand reste marginal pour le recrutement avec moins d'un bénéficiaire sur dix.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a

accueilli en 2003 près de 43 000 bénéficiaires du RMI. Depuis 1999, ces effectifs sont stables.

Sept RMIstes sur dix sont salariés par des associations intermédiaire-

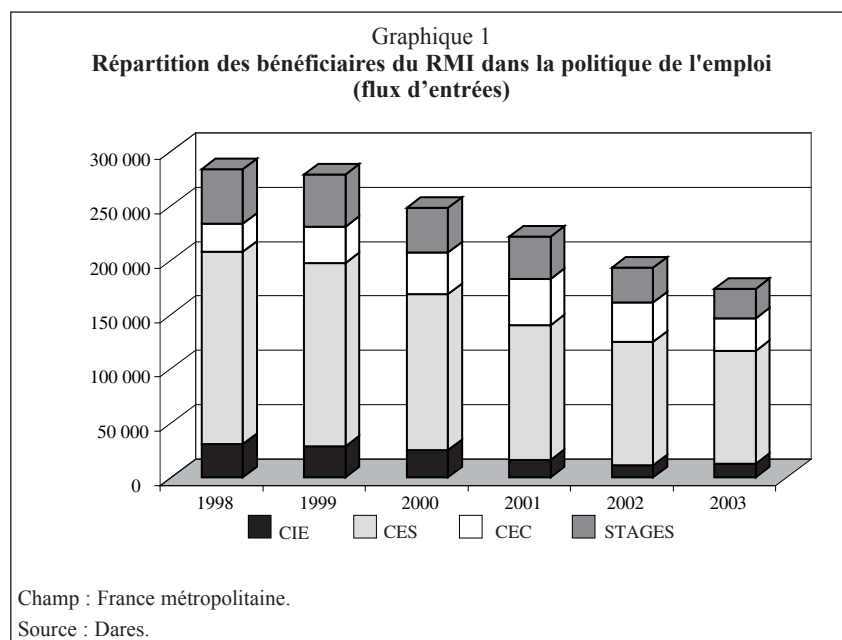


Tableau 1
Bénéficiaires du RMI dans les entrées en dispositifs de la politique de l'emploi

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Contrats emploi solidarité (CES)						
Flux d'entrées dans le dispositif	479 046	446 903	390 700	332 144	320 433	280 087
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	37	38	37	37	35	37
Nombre de bénéficiaires du RMI	177 247	168 482	143 387	123 558	113 433	104 192
Contrats emplois consolidé (CEC)						
Flux d'entrées dans le dispositif	105 253	129 017	141 372	157 267	147 737	126 611
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	24	26	27	27	25	24
Nombre de bénéficiaires du RMI	25 471	33 673	38 453	42 305	36 343	29 754
Contrat initiative emploi (CIE)						
Flux d'entrées dans le dispositif	195 336	156 108	137 701	89 241	52 385	65 249
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	16	18	18	19	22	20
Nombre de bénéficiaires du RMI	30 744	28 552	25 378	16 608	11 645	12 711
Stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) collectifs						
Flux d'entrées dans le dispositif	150 125	132 714	115 336	112 532	113 879	90 000
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	31	33	32	32	31	31
Nombre de bénéficiaires du RMI	45 788	43 397	36 446	35 448	34 847	27 630
Stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) individuels						
Flux d'entrées dans le dispositif	32 662	30 672	29 376	25 727	24 082	26 191
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	14	16	17	17	15	15
Nombre de bénéficiaires du RMI	4 475	4 816	4 847	4 271	3 540	3 824
Total dispositifs « ciblés contre l'exclusion »	962 422	895 414	814 485	716 911	658 516	588 138
Bénéficiaires du RMI (en % des entrées)	29	31	31	31	30	30
Nombre de bénéficiaires du RMI dans les dispositifs	283 725	278 921	248 511	222 189	199 809	178 111
Nombre de bénéficiaires du RMI	993 286	1 017 847	965 180	938 459	1 068 900	1 120 800
Pourcentage de RMIstes bénéficiant d'une politique de l'emploi	29	27	26	24	19	16

Champ : France entière.

Source : Dares.

Tableau 2
Le secteur de l'insertion par l'activité économique

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Association intermédiaire								
Salariés mis à disposition	201 000	218 484	215 679	207 600	181 900	168 300	167 550	172 250
Part des bénéficiaires du Rmi (%).....	12,0	13,5	13,6	15,2	16,9	17,8	17,2	17,5
Nombre de bénéficiaires du Rmi.....	24 120	29 495	29 332	31 555	30 741	29 957	28 819	30 144
Entreprise intermédiaire								
Flux d'embauche en CDD.....	nd	17 280	17 831	18 400	12 440	12 800	12 310	13 419
Part des bénéficiaires du Rmi (%).....	nd	nd	nd	42,0	36,6	37,7	40,7	41,0
Nombre de bénéficiaires du Rmi.....				7 728	4 553	4 826	5 010	5 435
Entreprise de travail temporaire d'insertion ..								
Salariés mis à disposition				34 300	49 320	46 620	38 150	36 035
Part des bénéficiaires du Rmi (%).....				16,9	18,8	19,0	19,1	20,0
Nombre de bénéficiaires du Rmi.....				5 797	9 272	8 858	7 287	7 207

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares.

res et mis à disposition d'entreprises, de particuliers, d'associations ou de collectivités locales. Les bénéficiaires du RMI ne représentent toutefois que 18 % des mises à disposition des associations intermédiaires, (tableau 2). 13 % des RMIstes sont embauchés par des entreprises d'insertion. Centrées sur l'embauche de personnes en grande difficulté, ces entreprises accueillent en priorité les allocataires de minima sociaux : 40 % des recrutements concernent un bénéficiaire du RMI.

Dans le secteur non marchand : des hommes aux parcours professionnels heurtés

Le CES est particulièrement mobilisé pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RMI. Ces derniers représentent les trois quarts des bénéficiaires de minima sociaux embauchés, alors que seuls 60 % des allocataires de minima (1) touchent le RMI.

Les bénéficiaires du RMI en CES sont plus jeunes que les autres bénéficiaires du RMI, plus fréquemment de niveau CAP-

BEP et beaucoup moins sujets à des problèmes de santé (tableau 3). Par rapport aux autres bénéficiaires du CES, les hommes sont proportionnellement plus nombreux. Ils sont également plus fré-

quemment isolés, avec ou sans enfant à charge, et rarement propriétaires de leur logement ou accédants à la propriété. S'ils sont inscrits à l'Anpe depuis moins longtemps que les autres CES,

Tableau 3
Portrait des CES

En pourcentage

	Bénéficiaires du RMI	Bénéficiaires du RMI en CES	Bénéficiaires de CES non RMIstes
Sexe			
Homme	49,0	46,0	32,0
Femme	51,0	54,0	68,0
Âge			
Moins 30 ans	22,7	33,4	39,8
30-39 ans	27,1	35,9	24,5
40-49 ans	26,8	23,3	22,1
50 ans ou plus.....	23,3	7,4	13,6
Formation			
Bac et plus	20,3	13,7	16,7
CAP-BEP	23,1	41,0	46,5
Inférieur au CAP	56,6	45,2	36,8
Durée inscription ANPE			
Moins d'un an		25,8	17,6
Plus d'un an		66,5	76,5
Non inscrit		7,7	5,9
Statut de l'employeur.....			
Collectivités territoriales		20,5	27,2
Établissements publics		30,4	39,1
Associations.....		47,9	31,8
Autres		1,2	1,9
Situation familiale			
Isolé sans enfant	43,9	41,9	22,5
Famille monoparentale.....	21,3	26,6	9,2
Couple sans enfants.....	7,0	6,8	25,8
Couple avec enfants	27,8	24,7	42,5
État de santé			
Problème.....	71,4	20,6	26,6
Pas de problème	28,6	79,4	72,9
Logement			
Propriétaire ou accédant.....	13,4	7,9	29,7

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares.

(1) - Allocation de Parent Isolé (API), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et RMI.

leur parcours professionnel est plus heurté : ils ne sont que 17 % à avoir occupé un emploi régulier avant d'être embauchés, contre 26 % pour les autres.

Au terme de leur CES, les bénéficiaires du RMI ne sont que 18 % à accéder à un contrat emploi consolidé (CEC). Alors qu'ils sont très présents dans les associations (48 %), celles-ci prolongent rarement leur contrat en CEC. Ainsi, plus de la moitié des bénéficiaires du RMI recrutés en CEC ne sont pas passés préalablement en CES. Plus d'un tiers des bénéficiaires du RMI embauchés en CEC sont trentenaires. C'est plus que parmi l'ensemble des RMistes (27 %) ou des autres bénéficiaires de CEC (25 %). Comme pour les RMistes en CES, le niveau de formation CAP-BEP est plus fréquent que pour l'ensemble de la population au RMI (tableau 4).

Dans le secteur marchand : moins de difficultés d'ordre social que les autres allocataires du RMI

Les bénéficiaires du RMI embauchés en CIE sont majoritairement des hommes. Ils sont beaucoup plus jeunes que les autres salariés en CIE (tableau 5). Ceci explique sans doute qu'ils soient aussi moins fréquemment propriétaires ou accédants à la propriété. Ils sont beaucoup moins touchés par des problèmes de santé que la population au RMI. Ils sont aussi nettement moins isolés.

Les bénéficiaires du RMI accèdent au CIE après une période de chômage moins longue que les autres bénéficiaires. Comme dans le secteur non marchand, ce dispositif leur est ouvert sans condition d'ancienneté au chômage. Cependant, leurs parcours professionnels est plus chaotique : ils ne sont que 32 % à avoir occupé un emploi régulier avant leur

Tableau 4
Portrait des CEC

En pourcentage

	Bénéficiaires du RMI	Bénéficiaires du RMI en CEC	Bénéficiaires de CEC non RMistes
Sexe			
Homme	49,0	46,0	34,0
Femme	51,0	54,0	66,0
Âge			
Moins 30 ans	22,7	12,1	16,0
30-39 ans	27,1	36,9	24,7
40-49 ans	26,8	28,4	28,0
50 ans ou plus	23,3	22,6	31,3
Formation			
Bac et plus	20,3	18,9	18,7
CAP-BEP	23,1	42,7	47,6
Inférieur au CAP	56,6	38,4	33,7
Durée inscription ANPE			
Moins d'un an		17,0	12,8
Plus d'un an		73,7	74,3
Non inscrit		9,3	12,9
Statut de l'employeur			
Collectivités territoriales		34,1	34,7
Établissements publics		19,0	22,5
Associations		45,2	49,9
Autres		1,7	1,9

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares.

Tableau 5
Portrait des CIE

En pourcentage

	Bénéficiaires du RMI	Bénéficiaires du RMI en CIE	Bénéficiaires de CIE non RMistes
Sexe			
Homme	49,0	62,3	55,7
Femme	51,0	37,7	44,3
Âge			
Moins 30 ans	22,7	24,0	17,0
30-39 ans	27,1	37,1	27,2
40-49 ans	26,8	24,5	25,8
50 ans ou plus	23,3	14,5	30,0
Formation			
Bac et plus	20,3	25,2	29,0
CAP-BEP	23,1	53,9	54,3
Inférieur au CAP	56,6	20,9	16,7
Durée inscription ANPE			
Moins d'un an		37,0	19,0
Plus d'un an		51,0	69,0
Non inscrit		12,0	12,0
Secteur de l'entreprise			
Agriculture		3,2	2,7
Commerce		23,4	26,8
Construction		15,8	12,4
Industrie		13,5	16,1
Services aux entreprises		8,0	9,0
Services aux particuliers		20,4	14,5
Transports		5,2	5,5
Autres		10,6	13
Situation familiale			
Isolé sans enfant	43,9	30,7	23,9
Famille monoparentale	21,3	13,2	9,3
Couple sans enfants	7,0	16,7	25,1
Couple avec enfants	27,8	39,5	41,7
État de santé			
Problème	71,4	14,0	21,1
Pas de problème	28,6	86,0	78,5
Logement			
Propriétaire ou accédant	13,4	21,1	46,1

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares.

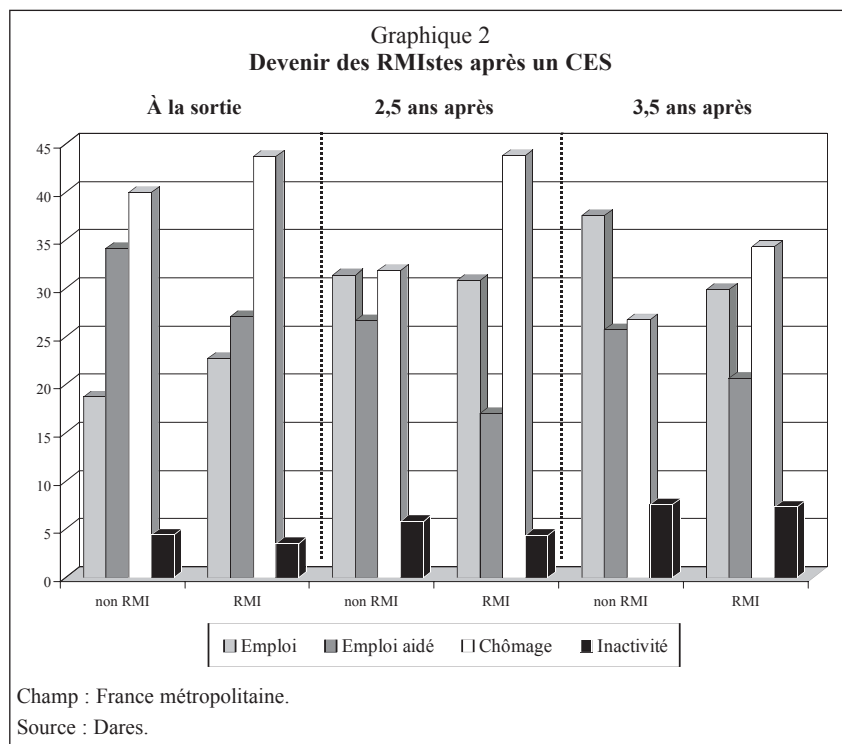
embauche, contre 45 % pour les autres bénéficiaires de CIE. Leurs emplois étaient plus souvent atypiques : il s'agissait quatre fois sur cinq d'un CDD ou d'une mission d'intérim.

Les bénéficiaires du RMI sont davantage embauchés dans les entreprises de services aux particuliers : 20 % des embauches, contre 14 % pour les autres CIE.

Difficile après un CES, l'insertion professionnelle est tardive mais durable après un CIE

Après un passage en CES, les bénéficiaires du RMI ont des parcours heurtés, à l'image de leur parcours antérieur. À la sortie du dispositif, leur insertion dans l'emploi ordinaire est légèrement supérieure à celle des autres bénéficiaires (graphique 2). Toutefois, comme l'entrée dans un nouveau contrat aidé est moins fréquente, ils se retrouvent plus souvent au chômage. Leurs difficultés d'insertion professionnelle s'accroissent au fil du temps et leur parcours se différencie fortement de celui des autres CES. Deux ans et demi après la fin de leur contrat, 44 % d'entre eux sont au chômage, contre 32 % pour les autres, plus nombreux à avoir retrouvé un emploi non aidé. Cet écart ne se résorbe pas dans les mois qui suivent. Si le chômage est moins fréquent trois ans et demi après la sortie (-10 points), c'est essentiellement parce qu'ils sont entrés dans un nouveau contrat aidé ou ont basculé vers l'inactivité.

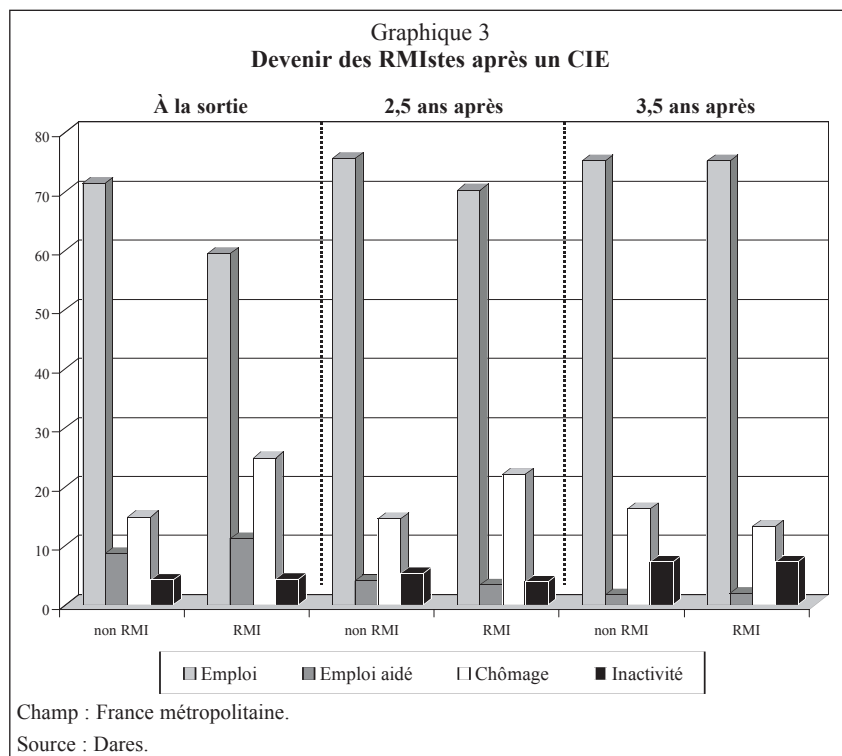
Au terme du CIE, les anciens bénéficiaires du RMI sont confrontés à plus de difficultés pour retrouver un emploi (graphique 3). Ils sont 45 % à connaître une période de chômage, contre 31 % pour les autres bénéficiaires de CIE. S'ils ne rompent pas plus souvent leur contrat, ils sont nettement moins nombreux à



rester chez le même employeur (31 % contre 41 %). À la sortie, ils sont également plus souvent sur des contrats atypiques et à temps partiel.

Au fil du temps, néanmoins, les difficultés d'insertion s'estompent

et leurs trajectoires professionnelles s'apparentent peu à peu à celles des autres bénéficiaires. Trois ans et demi après la sortie du CIE, 77 % sont en emploi, le plus souvent en emploi non aidé.



Des stratégies d'utilisation des mesures propres à chaque territoire

Environ 13 % des personnes au RMI au 31 décembre 2002 ont accédé à un CES, un CEC ou un CIE au cours de l'année 2003 (encadré 1). C'est en Picardie, en Basse-Normandie, en Lorraine et en Franche-Comté que les taux d'accès sont les plus élevés (plus de 20 %) (carte 1a). Les régions qui mobilisent le plus les politiques d'emploi en direction des RMistes bénéficient généralement d'un volume global d'entrées en mesures élevé au regard de la

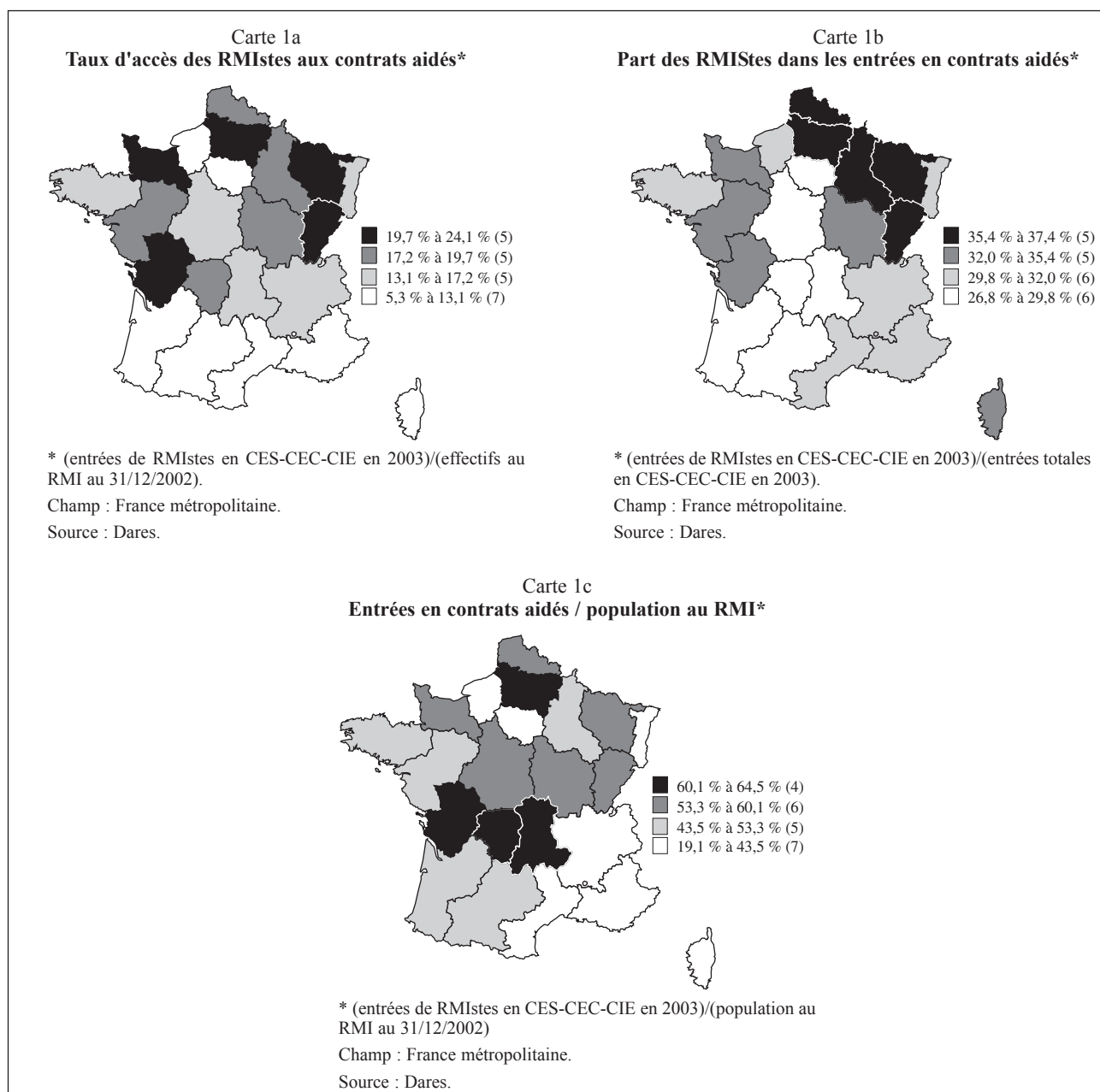
population au RMI et ciblent assez fortement les entrées en dispositifs vers ce public (cartes 1b-1c).

Certaines régions constituent toutefois une exception. Ainsi, le Limousin et l'Auvergne concentrent moins leurs efforts vers les bénéficiaires du RMI que les autres : la part de ce public dans les entrées en contrats aidés est de 27 % contre 32 % en moyenne. Le taux d'accès des RMistes aux politiques d'emploi y est toutefois assez élevé (17 %) car le nombre de contrats mobilisables est plutôt

important au regard des effectifs au RMI.

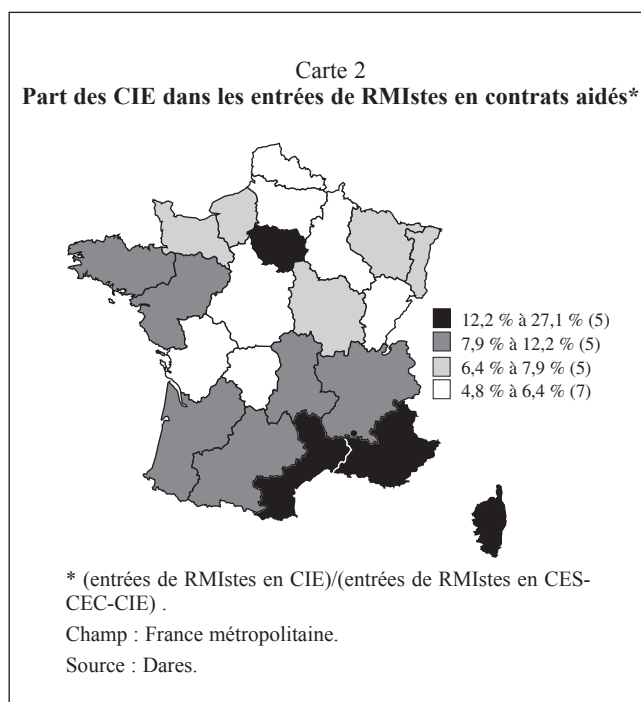
Les régions à très faible taux d'accès comme l'Ile-de-France ou les régions du Sud conjuguent généralement des volumes d'entrées en contrats faibles par rapport à la population au RMI et un moindre ciblage de ce public dans les entrées. Ce sont aussi les régions dans lesquels les contrats du secteur marchand (CIE) sont davantage privilégiés (carte 2).

Au sein des régions, les stratégies départementales sont parfois très disparates. Ainsi, en Ile-de-France, la Seine-et-Marne cons-



traste fortement avec la Seine-Saint-Denis : taux d'accès très supérieur (15 % contre 3 %), volumes globaux d'entrées en mesure moins contraints, plus forte propension à mobiliser les CES et les CEC en direction des RMistes. Dans les autres régions, les départements à fort taux d'accès sont surtout ceux dans lesquels le nombre de bénéficiaires du RMI est relativement faible par rapport au volume mobilisable de contrats aidés : Aisne en Picardie, Indre dans le Centre, Manche en Basse-Normandie. Lorsqu'une forte priorité est par ailleurs accordée aux RMistes dans l'accès aux contrats, le taux d'accès peut être très élevé : 32% dans le Cantal en Auvergne.

*Saïd ADJERAD,
Manon DEFOSSEUX
(Dares).*



Encadré 1

LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Les dispositifs qui permettent aux bénéficiaires du RMI d'accéder à l'emploi sont pilotés à l'échelon régional et départemental par le service public de l'emploi (SPE). Le SPE regroupe le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, l'ANPE et l'AFFPA. La territorialisation des politiques de l'emploi permet de définir, dans le cadre d'enveloppes régionales fongibles, des objectifs par bassins d'emploi en fonction de la situation du marché du travail. Les mesures ainsi globalisées regroupent les CES et CEC, les CIE et les stages destinés aux chômeurs.

Plusieurs indicateurs peuvent être définis pour rendre compte des disparités territoriales de mobilisation des dispositifs de politiques d'emploi en direction des RMistes :

Le taux d'accès rapporte les entrées de bénéficiaires du RMI en contrats aidés (CES-CEC-CIE) au cours de l'année 2003 au nombre de bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2002. Cet indicateur est une mesure approchée de la probabilité pour un bénéficiaire du RMI d'accéder à une mesure au cours de l'année. En toute rigueur, il conviendrait de rapporter les entrées en mesure de bénéficiaires du RMI au cours de l'année à l'ensemble des personnes ayant connu un épisode de RMI au cours de l'année.

Le taux d'accès est le produit de deux ratios : la part des RMistes dans les entrées en contrats (indicateur de ciblage en direction de ce public) ; le volume global d'entrées en contrats au regard des effectifs au RMI (indicateur de volume des enveloppes potentiellement mobilisables). Un faible volume de contrats aidés peut ainsi être partiellement compensé, au niveau d'un territoire, par une forte priorité accordée aux bénéficiaires du RMI dans l'accès aux dispositifs.

Par souci de lisibilité, les disparités territoriales sont présentées au niveau de la région, qui est l'échelon auquel sont allouées les enveloppes des mesures globalisées. Néanmoins, le département est le niveau le plus opérationnel pour les politiques locales en direction des bénéficiaires du RMI : la gestion du RMI est décentralisée aux conseils généraux et des plans départementaux d'insertion sont mis en place annuellement. La décentralisation de nouveaux dispositifs de politiques d'emploi (Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité depuis 2004, contrat d'avenir en 2005) renforcera le poids des départements dans les politiques d'insertion professionnelle en direction des bénéficiaires du RMI.

Pour en savoir plus

Adjerad S. (1999), « Évaluation des actions d'insertion professionnelle cofinancées par le FSE », *rapport CEE* pour la commission européenne, juin.

Clément M. (2004), « Les bénéficiaires du RMI non inscrits à l'Anpe : des problèmes de santé et des contraintes familiales », *Premières Synthèses*, Dares, n° 40.3, septembre.

Defosseux M. (2003), « La formation au cours du Ces : une influence durable sur les parcours, mais un accès limité », *Premières Synthèses*, Dares, n° 44.2, octobre.

Defosseux M. (2002), « Les contrats emploi-solidarité et les contrats emploi consolidé en 2001 : dans la lignée des années précédentes », *Premières Synthèses*, Dares, n°44.1, octobre.

Observatoire de l'Anpe (2004), *Chômage et territoire : cartographie 2003*, juillet.

Guimiot A., Klein T. (2004), « Que deviennent les allocataires du RMI et de l'ASS passés par un dispositif de la politique de l'emploi ? », in *Bilan de la Politique de l'emploi en 2002*, La Documentation française, juillet.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.